



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 février 2014 à 18 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Sylvie Lopez, Danièle Vergonnier suppléante de Monsieur Jean-François Galliard, Messieurs Jean-Claude Anglars, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, Éric Bula, René Bru, Éric Cantournet, Michel Costes, Jean-Louis Denoit, Jean-Louis Grimal, Jean-Claude Fontanier, Henri Malaval, Fernand Nicolau, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel,

Membres absents ou excusés : Madame Simone Anglade, Messieurs André At, Bertrand Cavalerie, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, René Lavastrou, Serge Roques

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Stéphane Alleguede, Éric Flores, directeur départemental, Patrice Jouet, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier, Alain Garibal, Benoît Tomczak

Membres absents ou excusés : Monsieur Michel Galtier

Membre de droit : Madame le Préfet représentée par Monsieur Richard Mir.

Date de convocation : 5 février 2014.

6 - RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Vu le rapport n° 7.

Considérant que le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) en vigueur date de 1998 et doit être actualisé dans les conditions définies par l'article L 1424-7 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il appartient au conseil d'administration de donner son avis sur le projet de SDACR préalablement à son adoption par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration émet un avis favorable conforme au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2014.

Fait à Rodez, le

27 FEV. 2014

Le Président,

Jean-Claude Anglars

